

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Paris, le 25 novembre 2020

500 jours pour briser la loi du silence et le tabou des violences faites aux enfants

A l'occasion du 31^{ème} anniversaire de la Convention Internationale des Droits de l'Enfant et du 25 novembre, journée internationale contre les violences faites aux femmes, l'association CAMELEON lance sa campagne de prévention et de plaidoyer pour les droits de l'Enfant et contre les violences sexuelles.

Malgré les progrès réalisés depuis 10 ans et une prise de conscience de la société civile sur ces enjeux, comme en témoigne la mobilisation récente pour la consultation Make.org, les violences faites aux enfants en France restent un fléau tabou et invisible :

- Un enfant meurt tous les 4 jours des mauvais traitements de ses parents (source ONPE, 2019)
- 1 Français.e sur 10 déclare avoir été victime d'inceste durant son enfance (source Face à l'inceste / IPSOS 2020)
- **165 000 enfants sont victimes** de violences sexuelles chaque année (source Mémoire traumatique et victimologie / IPSOS 2019)
- **750 000 prédateurs sexuels** connectés traquent chaque seconde des enfants sur Internet (source UNICEF, 2020)
- La France détient le triste record d'être le troisième pays au monde hébergeur de contenus pédocriminel

Nous intervenons dans les établissements scolaires depuis 2014 pour sensibiliser les enfants sur leurs droits, leur apprendre à reconnaître des situations de violences / à risque / de danger et identifier les personnes de confiance ou les dispositifs-ressources pouvant les aider.

En cette période de crise sanitaire, les constats que nous faisons sur le terrain sont alarmants et viennent corroborer ces chiffres avec une **aggravation des risques de violences et cyberviolences** pour les enfants.

Le bilan de nos actions en milieu scolaire :

- Les enfants ignorent qu'ils ont des droits :
 - o Moins d'un tiers des enfants interrogés (27%) savent qu'ils ont des droits.
 - o 73% des enfants ne connaissent pas le numéro Allô Enfance en Danger (119).
- Les enfants n'ont pas conscience des risques du numérique et sont exposés très tôt aux cyberviolences :
 - Des (très jeunes) enfants ont accès à Internet, jouent à des jeux en réseau, et discutent avec des inconnus à l'insu de leurs parents dès le CE1.
 - Parmi eux, certains sont exposés au cyberharcèlement ou en contact avec des pédocriminels qui échangent des propos et/ou demandent des photos à caractère sexuel.
- Les enseignants ne sont pas assez outillés pour détecter des signaux d'alerte ou réagir en cas de violences et, tout comme les parents, ils n'ont pas conscience de la grande vulnérabilité des enfants face à la cyberpédocriminalité.



- Le silence des enfants victimes.
 - o Dans chaque classe sensibilisée, plusieurs enfants révèlent systématiquement des violences, sans forcément les identifier comme des violences.
 - Certains ont conscience du caractère anormal de ce qu'ils subissent mais nous demandent de garder le secret par loyauté, par crainte d'être séparés de leurs parents ou pour ne pas attirer la honte sur leur famille.
 - o D'autres enfants n'osent pas parler et continuent de souffrir en silence.

Quelques témoignages :

- « J'ai appris qu'il ne fallait pas aller toute seule sur internet » Diane, 7 ans.
- « Je ne savais pas que l'amour était un droit de l'Enfant » Sun, 5 ans.
- « Atelier ludique, pédagogique, intéressant autour du respect des autres et de soi-même. Surtout par rapport à la gestion des émotions et au respect de celles des autres » Une enseignante de CE1.

Notre campagne pour maintenir nos actions :

A l'heure d'un second confinement, l'association CAMELEON se mobilise autour de sa campagne "Les violences faites aux enfants : un virus qui tue depuis trop longtemps".

Le but ? Sensibiliser des enfants et des familles avec des clips animés et poursuivre nos actions en milieu scolaire et périscolaire qui sont plus que jamais nécessaires : https://www.helloasso.com/associations/association-cameleon/collectes/et-mes-droits-dans-tout-ca.

La prévention pour mettre fin au cycle des violences :

Il y a un an, le Secrétaire d'Etat chargé de l'Enfance et des Familles, Monsieur Adrien Taquet, annonçait la stratégie 2020-2022 du gouvernement contre les violences faites aux enfants. Une des mesures était de renforcer l'action de prévention du secteur associatif.

Faire de la prévention auprès des enfants, c'est agir sur leur présent mais aussi sur notre avenir. Toutes ces violences subies et tues par les enfants ont des conséquences néfastes sur leur développement avec des psychotraumatismes sur le long terme. Elles fragilisent notre société toute entière avec des risques de revictimisation ou de reproduction des violences à l'âge adulte, sans compter les multiples pathologies qui découleront des psycho traumatismes. Elles sont l'héritage d'un modèle archaïque de la loi du plus fort sur les plus faibles, des hommes sur les femmes, des adultes sur les enfants.

Cela est intolérable dans notre pays aujourd'hui. Nous avons tou.te.s droit au respect et à la dignité, sans discrimination d'âge ou de sexe.

Nos recommandations:

La France doit respecter ses engagements dans le cadre de la Convention de Lanzarote et de la Convention Internationale des Droits de l'Enfant. Cette responsabilité collective, c'est aussi le devoir de chaque citoyen.ne.

C'est pourquoi l'association CAMELEON lance une grande campagne de sensibilisation et de plaidoyer auprès du gouvernement et de l'opinion publique.

500 jours, c'est le temps qu'il nous reste avant le bilan du mandat présidentiel et l'audition de la France par le Comité des droits de l'enfant des Nations unies en 2022, pour mieux protéger les enfants contre



toutes formes de violences, notamment au sein de leurs foyers mais aussi sur Internet et les réseaux sociaux. **Parmi nos recommandations** :

- Rendre obligatoire des séances d'information et de prévention sur les droits de l'Enfant en milieu scolaire et périscolaire
- Renforcer les moyens des centres de Protection Maternelle Infantile (PMI) et de la médecine scolaire pour dépister les violences
- Organiser des campagnes nationales et diffuser des outils de communication pour sensibiliser le grand public et les jeunes sur les droits de l'Enfant, les violences faites aux enfants et la cyberpédocriminalité
- Inclure des modules de sensibilisation aux violences sexuelles dans les cursus de formation des professionnel.le.s des secteurs de la santé, de l'éducation, de la justice et de la police
- Instaurer une présomption de non-consentement sexuel des mineur.e.s de moins de 15 ans (18 ans en cas d'inceste ou de handicap)
- Augmenter les moyens financiers et humains des enquêteurs spécialisés sur la (cyber)pédocriminalité

Contacts presse:

Laurence Ligier - Directrice et Fondatrice - 06 07 12 03 12 - laurenceligier@cameleon-association.org

Socheata Sim - Responsable de la mission sociale France, chargée de Prévention et Plaidoyer - 01 43 22 35 92 - *prevention@cameleon-association.org*

A propos de l'association CAMELEON

Fondée en 1997, CAMELEON est une association de solidarité internationale qui défend les droits de l'Enfant et lutte contre les violences sexuelles sur mineurs en France et aux Philippines. Notre mission s'articule autour d'actions de prévention en milieu scolaire et périscolaire, de campagnes de sensibilisation et de plaidoyer, en particulier contre les violences intrafamiliales et la cyberpédocriminalité.

Pour en savoir plus : https://www.cameleon-association.org/